



SAINT-MYON

Code postal : 63460

Téléphone : 04 73 33 31 54

Portable : 06 99 14 89 17

e-mail : mairiestmyon@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la réunion du 23 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 23 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MUSELIER, Maire

Date de convocation : 17 avril 2026

Présents : Jean -Pierre MUSELIER, Olivier KNIPPING, Martine LABBE, Jérôme MEYNET, Paul LASSET, Joël BARADUC, Evelyne BERTRAND (arrivée à 19h00), Timothy REAM, Nadine FAURE, Cindy LAROCHE (départ à 20h30), Aurore CHAMBON, Lisiane FERNANDES, Aurélie BRUEL

Absent :

Secrétaire : Joël BARADUC

- 1) Intervention de Monsieur PORTIER architecte pour le projet de la nouvelle salle des fêtes.
2 lieux possibles soit à la place de l'ancienne ou sur le terrain communal de la Vernède.
Il faudrait créer une quarantaine de places de parking, il y aura la possibilité de mettre une scène.
Pour le site de la Vernède (Zone A) il faudrait changer le PLU.
Caractéristique de la salle des Fêtes : 150 convives assis. : Dossier à suivre

2) Approbation du PV de la séance du 02 avril 2026

Accepté à l'unanimité des présents

3) Vote des taux de taxes fiscales pour 2026. Etat 1259 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission finance s'est réunie plusieurs fois et que conformément aux dispositions de la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée, le Conseil Municipal doit fixer pour l'année 2026, les taux d'imposition des trois taxes directes locales de la commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°80-10 du 10 janvier 1980 modifiée,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1407 et suivants, 1636 B sexies et suivants, et 1639 A,

Vu la loi de finances pour 2026 n°2026-103 du 19 février 2026 et notamment l'article 116,

Le Conseil Municipal décide de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026 de la manière suivante : à l'unanimité des présents :

- **taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,06 %**
- **taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : 63,88 %**
- **taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 8,91 %**

Délibération n°18/2026

4) Vote du budget primitif pour 2026

Suite aux différentes réunions pour préparer le budget de la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lui présenter le BP Fonctionnement et Investissement 2026.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré adopte le BP2026 en fonctionnement pour un montant de dépenses et recettes de 386 139,39 € et en investissement pour un montant de 502 436,37 € Vote à l'unanimité

Délibération n°19/2026

5) Proposition d'acquisition d'une parcelle de terrain avec un tennis

Monsieur le Maire rappelle, lors du dernier Conseil Municipal la proposition d'acquisition d'une parcelle de terrain avec un tennis.

Le conseil a été informé de la proposition de Monsieur Benoît Espagnol de céder à la commune une parcelle cadastrée B 0136 d'une contenance de 1 360m² située Chemin des Sagnes) sur lequel il y a un tennis totalement grillagé. Le prix proposé est de 25 000.00€. Les frais de notaire étant à la charge du preneur, ainsi que la fermeture de la porte donnant sur le jardin du vendeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des présents

- **Décide d'acquérir le terrain de tennis pour la somme de 25 000 €**

Délibération n°20/2026

Madame Cindy LAROCHE est partie à 20h30

6) Désignation d'un conseiller Municipal pour représenter la commune au sein de la SEMERAP :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Saint-Myon est actionnaire de la SPL SEMERAP.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1524-5 et R.1524.3 et suivants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 14 voix pour 00 voix contre et 00 abstention de

- Désigner Monsieur Paul LASSET comme représentant aux assemblées générale des actionnaires de la SEMERAP ;

- Désigner Monsieur Paul LASSET comme représentant à l'assemblée générale spéciale ;

- Désigner Monsieur Paul LASSET comme représentant au comité de contrôle analogue de la SEMERAP ;

Délibération n°21/2026

7) Modification de la commission d'appel d'offres :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que nous devons désigner 3 titulaires et 3 suppléants pour la commission d'appel d'offres. Une erreur ayant été commise lors du Conseil Municipal du 02/04/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des présents désigne les membres titulaires et suppléants pour la commission d'appel d'offres comme suit :

Commission d'appel d'offres.

-Titulaires :

Olivier KNIPPING
Evelyne BERTRAND
Nadine FAURE

- Suppléants :

Jérôme MEYNET,
Cindy LAROCHE,
Aurore CHAMBON

Délibération n° 22/2026

8) Modification commission SIE Secteur Intercommunal d'Energie de Manzat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du Conseil municipal du 02 avril 2026, une erreur a été constatée pour le SIE Secteur Intercommunal d'Energie de Manzat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des présents

- Désigne Monsieur Paul LASSET Titulaire

- Désigne Monsieur Jean-Pierre MUSELIER suppléant pour représenter la commune de Saint-Myon auprès du SIE Secteur Intercommunal d'Energie de Manzat

Délibération n° 23/2026

9) Modification commission CCID

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal avoir reçu un courrier de la Direction des Services Fiscaux lui demandant de désigner une liste de 24 noms pour désigner les membres de la Commission Communale des Impôts Directs. 12 membres du Conseil Municipal et 12 habitants de la commune. Après consultation, il est proposé aux conseillers les noms suivants :

Membres du Conseil Municipal

Olivier KNIPPING
Martine LABBE
Paul LASSET
Joël BARADUC
Timothy REAM
Damien BONNEL
Jérôme MEYNET
Nadine FAURE
Aurélie BRUEL
Aurore CHAMBON
Lisiane FERNANDES
Pascal GANGAND

Habitants de la commune

Eric ESPAGNOL
Maryse ORLIANGES
Nicole DAUPHIN
Gilles AYAT
Jean-Claude LEMOINE
Rémy ROUDADOUX
Muriel PESCADOR
Frédéric JEANTON
Cécile MAJCHERCZYK
Jean-François HABERT
Aurore LEVIANDIER
Jason DUNAS

Délibération n°24/2026

10) Désignation d'un référent sénior pour le CLIC

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un référent sénior pour représenter la commune auprès du CLIC.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des présents

- Désigne Madame Evelyne BERTRAND pour représenter la commune de Saint-Myon auprès du CLIC

Délibération n°25/2026

11) Travaux d'étude stratigraphique en recherche de polychromies anciennes

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'atelier ARCOA (Spécialisé peinture Murale) est intervenu en 2021 afin de mener à bien une étude stratigraphique en recherche de décors anciens sur les trois absidioles de l'église Saint-Médulphe.

Dans le cadre de la poursuite de chantier, et notamment des travaux des maçons dans la nef, d'autres éléments polychromes ont été découverts dans cette zone.

A la demande de la MOE et de la DRAC, l'atelier ARCOA devra réintervenir afin de réaliser des stratigraphiques complémentaires :

Cette intervention sera également l'occasion de réaliser des travaux de refixage d'urgence des polychromies découvertes et de définir les zones de décors en amont de l'intervention des maçons.

Le montant de cette prestation s'élève à 7495 € HT 8994€ TTC selon le devis n°26 04-622.

Afin de pouvoir pallier à cette dépense supplémentaire, il est proposé au Conseil Municipal de supprimer la réalisation du lot n°8 Lustrerie d'un montant de 5150 € HT pour la Tranche 4 et 11 450 € pour la Tranche 5, mais de régler l'étude de la réalisation des modèles de l'entreprise VALLUX.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des présents

- Décide de confier à l'atelier ARCOA les travaux ci-dessus, mais de régler l'étude de la réalisation des modèles à l'entreprise VALLUX.

- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant d'augmentation et de supprimer la le lot 8 lustrerie émis par le MOE.

-Décide d'autoriser Monsieur le Maire à régler le montant des factures à l'entreprise ARCOA et VALLUX
Délibération n°26/2026

12) Achat de voiture Citroën Berlingo

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le véhicule de la commune Peugeot 2025 immatriculé 3038 VT63 ne passe plus au contrôle Technique.

Le montant des réparations est trop important pour ce véhicule.

Il est donc proposé d'acquérir un nouveau véhicule de marque Citroën Berlingo immatriculé GD 872 RJ ayant pour date de 01ere immatriculation le 12 mai 2004. Ce véhicule appartient à Monsieur André PARRET et propose de le céder pour un montant de 3600 €. Ce véhicule a été contrôlé par le garage Jarrige 63 Le Cheix-Sur-Morge

Notre ancien véhicule sera déposé à ce garage précité pour destruction ou vente de pièces.

L'établissement de la carte grise du nouveau véhicule sera demandé au service de la préfecture par le garage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des présents

-Décide d'acheter ce nouveau véhicule à Monsieur André PARRET pour un montant TTC de 3600 €.

-Décide de déposer l'ancien véhicule au garage Jarrige, soit pour destruction, ou vente de pièces.

-Décide de demander au garage Jarrige la réalisation de la nouvelle carte grise.

-Demande à ce que cet achat soit inscrit sur le budget investissement 2026 à l'article 2182.

Délibération n°27/2026

Informations diverses :

Au cours de l'été 2025, il y a eu des inondations rue des Varennes (cas de force majeur). Il faudrait penser à trouver des solutions pour la rue des Varennes. On a demandé à Combrailles Sioule et Morge de faire une réunion le mercredi 29 avril 2026 à 08h30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 04 juin 2026 à 19h00

La séance est levée par Monsieur le Maire

Jean-Pierre MUSELIER Maire,	Joël BARADUC Secrétaire de Séance
-----------------------------------	---